



A/121/C.1
19 juin 2009

CONVOCAATION DE LA 121^{ème} ASSEMBLEE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous informer que la 121^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire et réunions connexes se tiendront au *Centre international de Conférences de Genève (CICG)* (Suisse), du lundi 19 au mercredi 21 octobre 2009.

1. ORDRE DU JOUR

1. Election du Président et des Vice-Présidents de la 121^{ème} Assemblée
2. Examen de demandes éventuelles d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
3. Réunions-débat sur les thèmes inscrits à l'ordre du jour de la 122^{ème} Assemblée, qui se tiendra à Bangkok (Thaïlande), du 27 mars au 1^{er} avril 2010 :
 - a) Coopération et responsabilité partagée dans la lutte mondiale contre la criminalité organisée, notamment le trafic de drogues, la vente illicite d'armes, la traite des êtres humains et le terrorisme transfrontières
(Première Commission permanente - Paix et sécurité internationale)
 - b) Le rôle des parlements dans le développement des coopérations Sud-Sud et triangulaires en vue d'accélérer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement
(Deuxième Commission permanente - Développement durable, financement et commerce)
 - c) La participation des jeunes au processus démocratique
(Troisième Commission permanente - Démocratie et droits de l'homme)
4. Rapport de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies

2. REUNIONS-DEBAT

Durant la 121^{ème} Assemblée, il y aura plusieurs réunions-débat. Le mardi 20 octobre, auront lieu trois réunions-débat sur chacun des thèmes inscrits à l'ordre du jour de la 122^{ème} Assemblée pour les Commissions permanentes.

Le mode de déroulement de ces réunions-débat sera essentiellement informel; on y mettra l'accent sur le débat et l'interaction. Elles seront animées par deux experts ou plus. Les co-rapporteurs feront, pour leur part, une présentation très brève (cinq minutes au maximum) de leur projet de rapport.

Ces réunions-débat ont pour but de sensibiliser les Membres de l'UIP aux thèmes inscrits à l'ordre du jour de la 122^{ème} Assemblée. Il n'y aura pas de négociations à proprement parler et les participants sont invités à ne pas donner lecture de discours rédigés à l'avance énonçant des positions formelles.

Ces réunions-débat offrent en outre aux participants la possibilité de faire des commentaires et des suggestions sur les avant-projets de rapports établis par les co-rapporteurs. Ces derniers pourront ainsi faire le point à mi-parcours dans leur travail de rédaction, ce qui les aidera à enrichir leurs rapports et recommandations.

Il y aura, en outre, le mercredi 21 octobre, des réunions-débats sur les thèmes suivants :

- VIH/sida - Accès universel à la prévention, aux traitements et aux soins;
- Notre monde en guerre : défis à relever pour le droit international humanitaire - manifestation organisée conjointement par le Comité du droit international humanitaire de l'UIP et le CICR;
- Les droits de l'homme et l'Examen périodique universel.

Réunion-débat sur le thème *VIH/sida - Accès universel à la prévention, aux traitements et aux soins*

Selon les estimations, fin 2007, 33 millions de personnes vivaient avec le VIH à travers le monde. La même année, 2,5 millions de personnes ont été contaminées et 2 millions de personnes sont mortes du sida. La situation est particulièrement grave dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, où seulement 30 pour cent des personnes ayant besoin d'un traitement en bénéficient effectivement.

La réunion-débat, qui se déroulera de 9 à 11 heures, portera sur la manière dont les parlements et les parlementaires peuvent contribuer à ce que l'accès universel aux traitements devienne une réalité. L'accent sera mis sur les activités qui ont permis d'obtenir des résultats concrets. Dans la Déclaration politique des Nations Unies sur le VIH/sida (2006), les gouvernements se sont engagés à assurer l'accès universel à l'horizon 2010. L'ONUSIDA estime que la réalisation de cet objectif permettrait de modifier la propagation de l'épidémie et d'éviter 10 millions de morts entre maintenant et 2015.

Réunion-débat sur le thème *Notre monde en guerre : défis à relever pour le droit international humanitaire*

Cette réunion, organisée conjointement par le Comité du droit international humanitaire de l'UIP et le CICR, à l'occasion du 60^{ème} anniversaire des Conventions de Genève, se tiendra de 11 à 13 heures. Elle vise à faire le point des résultats obtenus en matière de respect du droit international humanitaire et à débattre des difficultés qui se posent en matière de mise en œuvre au niveau national. Les débats seront ouverts par un parlementaire, un représentant du CICR ainsi que d'autres experts.

Réunion-débat sur le thème *Les droits de l'homme et l'Examen périodique universel*

En mars 2006, en raison de critiques croissantes concernant la Commission des droits de l'homme de l'ONU, l'Assemblée générale des Nations unies a créé le Conseil des droits de l'homme. C'est précisément pour éviter de telles critiques que le Conseil s'est vu confier la tâche de s'assurer par un examen périodique universel que chaque Etat se conformait à ses obligations et engagements en matière de droits de l'homme. L'objectif de cet examen - connu sous le nom d'Examen périodique universel - est d'assurer une couverture universelle et un traitement égal à tous les Etats. Les modalités en ont été adoptées par les 47 membres du Conseil en juin 2007.

La réunion-débat, qui se tiendra de 14 h.30 à 16 heures, permettra aux parlementaires de se familiariser avec les modalités de l'Examen périodique universel et de se pencher sur la manière dont les parlements peuvent participer à ce processus, et ainsi renforcer les droits de l'homme dans leurs pays respectifs.

Hormis un compte rendu des débats, il n'y aura pas de document final sur les réunions-débat.

3. CALENDRIER DE TRAVAIL*

Le calendrier de travail de l'Assemblée se trouve à l'Annexe I. La séance de clôture de la 121^{ème} Assemblée aura lieu le mercredi 21 octobre de **16 heures à 17 h.30**. A cette séance, le rapport sur le point d'urgence éventuellement inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée sera présenté et le projet de résolution sera soumis pour adoption. Les délégués sont aimablement priés d'en tenir compte lorsqu'ils prendront leurs dispositions concernant leur voyage.

4. POINT D'URGENCE

En vertu de l'article 11 du Règlement de l'Assemblée et de l'Article 14.2 des Statuts, tout Membre de l'UIP peut demander l'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée. Si l'Assemblée décide d'inscrire à son ordre du jour un point d'urgence, celui-ci sera examiné par l'Assemblée le lundi 19 octobre 2009. Des dispositions ont été prises pour la tenue le lendemain d'une éventuelle réunion de comité de rédaction chargé d'élaborer un projet de résolution.

5. PARTICIPATION

Chaque Membre de l'UIP peut désigner un maximum de cinq délégués à la seconde session annuelle de l'Assemblée, ou sept pour les parlements des pays dont la population est égale ou supérieure à 100 millions d'habitants. L'effectif de toute délégation formée exclusivement de parlementaires du même sexe à trois sessions consécutives de l'Assemblée est automatiquement réduit d'une personne.

Veuillez noter que le nombre de parlementaires supplémentaires accompagnant les délégations en qualité de conseillers ne doit pas être supérieur à deux.

Les Membres de l'UIP dont le montant des arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par eux pour les deux années complètes écoulées ne peuvent être représentés par plus de deux délégués aux réunions de l'UIP (Article 5.2 des Statuts).

Les Membres associés participent aux travaux de l'Assemblée et des Commissions permanentes avec les mêmes droits que les Membres, à l'exception du droit de voter et de présenter des candidatures aux élections.

Les organisations internationales et autres entités invitées par le Conseil directeur à se faire représenter à l'Assemblée en qualité d'observateur ont droit à deux délégués au maximum.

* Voir à l'Annexe I le programme général de travail de l'Assemblée et des réunions connexes.

6. BUREAU RESTREINT

Le Bureau restreint de l'Assemblée est composé du Président de l'Assemblée, du Président de l'Union interparlementaire et du Vice-Président du Comité exécutif. Les Présidents des Commissions permanentes participent à ses travaux à titre consultatif.

Le Bureau restreint, assisté par le Secrétaire général de l'UIP, a pour mandat de prendre toutes mesures appropriées en vue d'assurer la bonne organisation et le déroulement harmonieux des travaux de l'Assemblée.

7. TABLEAU DE REPARTITION DES VOIX

On trouvera à l'Annexe II un tableau provisoire de répartition des voix auxquelles les délégations ont droit durant la 121^{ème} Assemblée.

Les Membres sont priés de vérifier les chiffres les concernant et, si besoin est, de faire part au Secrétariat de l'Union interparlementaire à Genève, de préférence à l'avance, de toute demande de modification. Le tableau définitif de répartition des voix pour l'Assemblée sera distribué à l'ouverture de la session.

8. LANGUES

Le Secrétariat de l'Union interparlementaire assurera l'interprétation simultanée dans les deux langues officielles, l'anglais et le français, ainsi qu'en arabe et en espagnol, pour les réunions de tous les organes statutaires.

Trois autres canaux ont été réservés pour les langues chinoise, japonaise et russe, pour les séances de l'Assemblée, du Conseil directeur et les réunions-débat.

Les délégués pourront, à titre exceptionnel, s'exprimer dans une autre langue, à la condition qu'ils s'assurent le concours d'une personne pouvant interpréter leur intervention dans l'une ou l'autre des langues officielles de l'UIP et que des exemplaires de leur discours soient remis suffisamment à l'avance et au moins deux heures avant qu'il ne soit prononcé à la chef interprète (Mme F. Steinig-Huang).

9. REUNIONS D'AUTRES INSTANCES

D'autres instances se réuniront à l'occasion de l'Assemblée; elles seront convoquées par circulaire spéciale. Il s'agit des organes suivants :

- ▶ Conseil directeur (19 et 21 octobre, séances publiques);
- ▶ Comité exécutif (16, 17 et 20 octobre, à huis clos);
- ▶ Comité de coordination des femmes parlementaires (18 octobre, à huis clos);
- ▶ Groupe du partenariat entre hommes et femmes (16 et 17 octobre, à huis clos);
- ▶ Comité des droits de l'homme des parlementaires (17, 18, 19 et 20 octobre, à huis clos);
- ▶ Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient (19 octobre, à huis clos);
- ▶ Commission UIP des Affaires des Nations Unies (19, 20 et 21 octobre, séances publiques).

L'Association des Secrétaires généraux des Parlements (ASGP) siègera également au CICC à l'occasion de l'Assemblée. La réunion sera convoquée par son président.

REUNIONS POST-ASSEMBLEE - 22 OCTOBRE 2009

Conférence UIP-ASGP intitulée Evaluer le Parlement : objectifs, méthodes, résultats et impact

Les parlements sont de plus en plus sensibles à la manière dont ils s'acquittent de leurs fonctions représentative, législative et de contrôle. Ils s'efforcent par ailleurs de renforcer la confiance souvent limitée que le public place dans l'institution parlementaire en général et dans ses membres. Pour ce faire, une évaluation régulière et approfondie est un bon moyen de s'assurer que le Parlement remplit correctement son rôle et entretient des relations fortes et saines avec les citoyens et le pouvoir exécutif.

A partir des outils mis au point par l'UIP, l'Association des Secrétaires généraux des parlements et d'autres organisations, cette conférence permettra aux participants d'échanger sur les différentes approches de l'évaluation du Parlement, de mettre en commun les enseignements tirés d'expériences antérieures et de se faire une idée des résultats et de l'impact potentiels de l'évaluation. Elle s'adresse aux parlementaires, aux Secrétaires généraux et au personnel parlementaire impliqué dans les orientations futures de l'institution. L'objectif est qu'à la fin de la journée, chaque participant ait le sentiment de disposer de nouveaux instruments pour contribuer plus efficacement à l'évaluation et au renforcement de son parlement.

On trouvera ci-joint la convocation de cette conférence, ainsi que son ordre du jour, un formulaire d'inscription et une note d'information. Au cas où vous souhaiteriez participer à cette conférence, il vous faudra remplir le formulaire d'inscription et le retourner au Secrétariat de l'UIP.

Séminaire parlementaire sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Le sixième Séminaire parlementaire annuel organisé conjointement par l'Union interparlementaire et l'ONU se tiendra au CICC. Des informations sur ce séminaire seront communiquées prochainement aux Membres.

Séminaire parlementaire sur le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

Après l'adoption en 1948, de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'Organisation des Nations Unies a progressivement établi un cadre juridique international pour la protection et la promotion des droits de l'homme. A ce jour, il existe huit conventions internationales portant création de comités spécialisés que l'on appelle les « organes conventionnels ». Ces organes sont chargés de contrôler l'application des conventions et de formuler des recommandations, qui demandent souvent des mesures du Parlement. Nombre de parlements ne connaissent pas l'existence de ces organes et ne peuvent par conséquent pas contribuer à l'efficacité de leur travail.

Ce séminaire donnera un aperçu du fonctionnement du travail du Comité des droits de l'homme et du Comité des droits économiques, sociaux et culturels, qui surveillent l'application des Pactes internationaux relatifs aux droits civils et politiques et aux droits économiques, sociaux et culturels, respectivement. Il s'adresse aux parlementaires de pays dont les rapports nationaux ont été examinés en 2009 ou seront examinés en 2010.

Des informations sur ce séminaire seront communiquées prochainement aux parlements concernés.

10. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU DEROULEMENT DE L'ASSEMBLEE

Les participants trouveront plus ample information sur la session dans le Guide de l'Assemblée et le document "Renseignements additionnels", distribués aux délégations à l'inscription.

Journal

Durant l'Assemblée, les participants trouveront chaque jour dans toutes les salles de réunion et au Service d'inscription et d'information le *Journal* contenant les dernières mises à jour du programme quotidien des réunions ainsi que d'autres informations importantes destinées à faciliter leur participation aux travaux de la session.

11. RESULTATS DE L'ASSEMBLEE

Toutes les délégations recevront deux exemplaires de la brochure des *Résultats* de la 121^{ème} Assemblée. En outre, les différentes sections de la Brochure sont accessibles depuis le site Web de l'Union (<http://www.ipu.org>) deux semaines après la clôture de l'Assemblée, date à laquelle une version électronique du texte intégral des *Résultats* peut être téléchargée depuis le site web de l'UIP au format PDF.

12. INSCRIPTION DES DELEGUES

Les participants doivent respecter scrupuleusement la date limite d'inscription fixée au 15 septembre 2009. Veuillez retourner le formulaire d'inscription pour les délégations annexé à la présente convocation au Secrétariat de l'UIP à cette date au plus tard. L'adresse est la suivante :

Union interparlementaire	Téléphone :	+41 22 919 41 50
5, Chemin du Pommier	Fax :	+41 22 919 41 60
Case postale 330	Courriel :	registration@mail.ipu.org
1218 Le Grand-Saconnex / Genève		
Suisse		

Les heures d'ouverture du Service d'inscription et d'information, dans les locaux du CICG, sont les suivantes :

- de 12 à 18 heures, le samedi 17 octobre;
- de 8 à 19 heures, du dimanche 18 octobre au mardi 20 octobre; et
- de 8 à 18 heures, le mercredi 21 octobre.

Les délégations sont en outre priées de noter que ce service ne remettra des badges d'identité et de la documentation aux représentants de leurs missions permanentes à Genève que si leur parlement a fait parvenir à l'UIP une lettre d'autorisation à cette fin.

A noter :

Votre attention est appelée sur le fait que, même si les Missions permanentes des délégations ont pris possession des badges d'identité, à leur arrivée au CICG, les délégations sont aimablement priées de s'inscrire immédiatement auprès du Service d'inscription et d'information de sorte que les informations consignées dans la Liste des participants soient exactes.

13. RESERVATIONS DE CHAMBRES D'HOTEL

Les délégations de pays ayant une mission permanente à Genève sont aimablement priées de faire leurs réservations de chambres d'hôtel par l'intermédiaire de leurs missions respectives. Les missions permanentes seront informées de la tenue de la 121^{ème} Assemblée. Elles ont l'habitude d'accueillir des délégations nationales aux réunions des Nations Unies et de s'occuper des réservations de chambres d'hôtel et nombre d'entre elles ont conclu des accords et ont obtenu des tarifs préférentiels avec des hôtels situés à proximité du Palais des Nations et du CICC.

Les délégations de pays qui n'ont pas de représentation diplomatique à Genève peuvent réserver leurs chambres soit par l'intermédiaire de leur agence habituelle, soit par l'Office du tourisme de Genève - Genève Tourisme et Bureau des congrès. Les délégations qui souhaitent faire appel aux services de l'Office du tourisme de Genève sont aimablement priées de prendre contact avec le Secrétariat de l'UIP qui leur fera parvenir un formulaire de réservation de chambres d'hôtel. Toutefois, nous appelons votre attention sur le fait que, conformément à la pratique suivie par les hôtels à Genève, **seules les demandes de réservation de chambres d'hôtel renvoyées avec les coordonnées d'une carte de crédit, comme garantie, seront confirmées.** Les formulaires devront être retournés directement à l'Office du tourisme de Genève au plus tard le **7 septembre 2009**, avec copie au Secrétariat de l'UIP.

14. VISAS

L'entrée en Suisse est strictement réglementée et est refusée à quiconque ne possède pas le visa requis. Les délégués ayant besoin d'un visa d'entrée doivent le demander au consulat ou à la mission diplomatique suisse chargée de ces formalités dans leur pays de résidence.

Depuis la mi-décembre 2008, la Suisse applique la **réglementation de Schengen** en matière de visas. Pour plus ample information, prière de consulter la Notice informative sur la mise en œuvre de Schengen-Dublin, sur le site web du Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse, à : <http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/topics/intorg/un/unge/gepri/manvis/manvi2.html>.

Nous appelons en outre votre attention sur le fait que l'aéroport de Genève est situé à la frontière franco-suisse et que l'on peut y accéder du côté français. Certains vols venant de Paris ou d'autres aéroports français à destination de Genève sont considérés comme des vols intérieurs. Aussi les délégués qui transitent par la France doivent-ils s'informer auprès des autorités françaises compétentes sur le point de savoir si un visa français ou Schengen est requis en cas de transit par un aéroport français à destination de Genève.

Ces dernières années, on a constaté que des délégations en nombre toujours plus grand sollicitaient une assistance pour les visas d'entrée en Suisse et que ces demandes étaient souvent adressées à l'UIP très tardivement. L'UIP continuera à prêter assistance aux délégués mais leur attention est appelée sur le fait que les autorités suisses exigent le respect d'un délai précis.

Toute délégation ayant besoin d'une assistance devra donc adresser sa demande le plus tôt possible et, en tout état de cause, pas moins de **trois semaines** avant la date d'arrivée. En pareil cas, les informations ci-après sont requises : nom et prénom, date et lieu de naissance, nationalité, type et numéro du passeport national (dates de délivrance et d'expiration), date d'arrivée et numéro de vol. Il est impossible de garantir que les demandes de dernière minute, en particulier celles qui sont reçues durant le week-end lorsque les services suisses compétents sont fermés, seront traitées à temps.

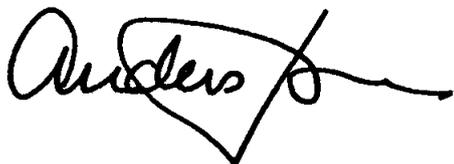
Veillez noter que, suite à l'entrée de la Suisse dans l'espace Schengen, les visas ne pourront plus être délivrés à l'arrivée à l'aéroport de Genève **qu'à titre véritablement exceptionnel** lorsqu'un délégué n'a pu obtenir de visa du consulat ou de la mission suisse dans son pays de résidence. Le Secrétariat de l'UIP ne pourra être d'aucune assistance en pareil cas.

*

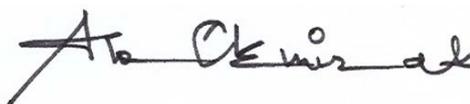
* *

Nous espérons que votre parlement sera représenté à la 121^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire et que la délégation, sous votre conduite, prendra une part active aux travaux.

Dans cette attente, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.



Anders B. JOHNSON
Secrétaire général
de l'Union interparlementaire



Theo-Ben GURIRAB
Président
de l'Union interparlementaire

PROGRAMME GENERAL DE TRAVAIL DE L'ASSEMBLEE ET REUNIONS CONNEXES

(Genève, 19-21 octobre 2009)

Date		Séances plénières	Commissions	Séances à huis clos	Réunions parallèles
Vendredi 16 octobre 2009	MATIN			10.00 - 13.00 Comité exécutif <i>Salle de réunion principale, Siège de l'UIP</i>	
	APRÈS-MIDI			15.00 - 17.00 Comité exécutif <i>Salle de réunion principale, Siège de l'UIP</i> 17.00 - 18.00 Groupe du partenariat entre hommes et femmes <i>Salle de réunion principale, Siège de l'UIP</i>	
Samedi 17 octobre 2009	MATIN			09.00 - 13.00 Comité des droits de l'homme des parlementaires <i>Salle B, Bâtiment CCV, CICC</i> 10.00 - 13.00 Comité exécutif <i>Salle de réunion principale, Siège de l'UIP</i>	
				14.30 - 18.00 Comité des droits de l'homme des parlementaires <i>Salle B, Bâtiment CCV, CICC</i> 15.00 - 17.00 Comité exécutif <i>Salle de réunion principale, Siège de l'UIP</i>	
	APRÈS-MIDI			17.00 - 18.00 Groupe du partenariat entre hommes et femmes <i>Salle de réunion principale, Siège de l'UIP</i>	

Date		Séances plénières	Commissions	Séances à huis clos	Réunions parallèles
Dimanche 18 octobre 2009	MATIN			09.00 - 13.00 Comité de coordination des femmes parlementaires <i>Salle A, Bâtiment CCV, CICC</i>	
	APRÈS-MIDI			Comité des droits de l'homme des parlementaires <i>Salle B, Bâtiment CCV, CICC</i>	
Lundi 19 octobre 2009	MATIN	09.00 - 11.30 Conseil directeur : questions relatives aux Membres; rapports; finances; présentation du budget 2010; présentation du guide sur les migrations <i>Salle 1, niveau 1, CICC</i> 11.30 - 13.00 Assemblée : ouverture; audition avec le chef d'un organisme ou programme des Nations Unies; Adoption d'un point d'urgence <i>Salle 1, niveau 1, CICC</i>	09.00 - 13.00 Commission UIP des Affaires des Nations Unies : interaction entre l'ONU et les parlements - présentation des résultats de l'enquête de l'UIP, suivie d'une discussion; et débat sur la coopération entre l'ONU et les assemblées et organisations parlementaires <i>Salle 2, niveau 0, CICC</i>	08.00 - 08.45 Bureau restreint de l'Assemblée <i>Bureau du Président de l'UIP, niveau 3, CICC</i> 09.00 - 13.00 Comité des droits de l'homme des parlementaires <i>Salle B, Bâtiment CCV, CICC</i>	10.00 - 13.00 Réunion de l'ASGP <i>Salles 5 & 6, niveau 3, CICC</i>
	APRÈS-MIDI	14.30 - 18.30 Assemblée : audition avec le chef d'un organisme ou programme des Nations Unies; lancement du guide sur les personnes portées disparues; Débat sur le point d'urgence <i>Salle 1, niveau 1, CICC</i>	14.30 - 18.00 Commission UIP des Affaires des Nations Unies : séance d'information et débat sur l'avancement de la réforme de l'ONU; suivie d'une séance d'information sur la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques et d'un débat <i>Salle 2, niveau 0, CICC</i>	14.30 - 18.00 Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient Séance d'information et débat sur le Moyen-Orient, derniers éléments en date du processus de paix et programme de travail du Comité <i>Salle B, Bâtiment CCV, CICC</i>	14.30 - 18.00 Réunion de l'ASGP <i>Salles 5 & 6, niveau 3, CICC</i>

Date		Séances plénières	Commissions	Séances à huis clos	Réunions parallèles
Mardi 20 octobre 2009	MATIN	<p>09.00 – 12.30 Réunion-débat sur <i>La criminalité organisée</i> (thème qui sera examiné par la Première Commission permanente lors de la 122^{ème} Assemblée, en avril 2010) <i>Salle 1, niveau 1, CICC</i></p> <p>09.00 – 12.30 Réunion-débat sur <i>La coopération Sud-Sud</i> (thème qui sera examiné par la Deuxième Commission permanente à la 122^{ème} Assemblée, en avril 2010) <i>Salle 2, niveau 0, CICC</i></p>		<p>09.00 - 13.00 Comité de rédaction sur le point d'urgence <i>Salle A, Bâtiment CCV, CICC</i></p>	<p>09.00 - 10.00 Comité exécutif de l'ASGP <i>Salle 20, niveau 3, CICC</i></p> <p>10.00 - 13.00 Réunion de l'ASGP <i>Salles 5 & 6, niveau 3, CICC</i></p>
	APRÈS-MIDI	<p>14.00 – 17.30 Réunion-débat sur <i>Les jeunes et la démocratie</i> (thème qui sera examiné par la Troisième Commission permanente à la 122^{ème} Assemblée de l'UIP, en avril 2010) <i>Salle 1, niveau 1, CICC</i></p>	<p>14.00 – 17.00 Commission UIP des Affaires des Nations Unies : séance d'information et discussion sur le Forum des Nations Unies pour la coopération en matière de développement et la mise en œuvre de la résolution de l'UIP sur l'aide étrangère <i>Salle 2, niveau 0, CICC</i></p>	<p>15.00 - 18.00 Comité des droits de l'homme des parlementaires <i>Salle B, Bâtiment CCV, CICC</i></p> <p>17.00 – 18.30 Comité exécutif <i>Salle A, Bâtiment CCV, CICC</i></p>	<p>14.30 - 18.00 Réunion de l'ASGP <i>Salles 5 & 6, niveau 3, CICC</i></p>

Date		Séances plénières	Commissions	Séances à huis clos	Réunions parallèles
Mercredi 21 octobre 2009	MATIN	<p>09.00 - 13.00 Conseil directeur : débat et adoption du budget 2010; réforme de l'UIP; élection au poste de Secrétaire général; présentation du rapport du Comité des droits de l'homme des parlementaires <i>Salle 1, niveau 1, CICC</i></p>	<p>09.00 – 10.30 Groupe consultatif de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies <i>Salle B, Bâtiment CCV, CICC</i></p> <p>11.00 – 13.00 Commission UIP des Affaires des Nations Unies : finalisation et adoption du document final <i>Salle 2, niveau 0, CICC</i></p>	<p>09.00 – 11.00 Réunion-débat sur le thème <i>VIH/sida - Accès universel à la prévention, aux traitements et aux soins</i> <i>Salle A, Bâtiment CCV, CICC</i></p> <p>11.00 – 13.00 Réunion-débat sur le thème <i>Notre monde en guerre : défis à relever pour le droit international humanitaire - organisée par le Comité du droit international humanitaire et le CICR</i> <i>Salle A, Bâtiment CCV, CICC</i></p>	<p>09.00 - 10.00 Comité exécutif de l'ASGP <i>Salle 20, niveau 3, CICC</i></p> <p>10.00 - 13.00 Réunion de l'ASGP <i>Salles 5 & 6, niveau 3, CICC</i></p>
	APRÈS-MIDI	<p>14.30 - 16.00 Conseil directeur : présentation d'autres rapports; coopération avec l'ONU; élections au Comité exécutif; adoption des amendements; désignation des vérificateurs des comptes; futures réunions <i>Salle 1, niveau 1, CICC</i></p> <p>16.00 - 17.30 Assemblée : adoption de la résolution et séance de clôture <i>Salle 1, niveau 1, CICC</i></p>	<p>14.30 – 16.00 Compte rendu des mesures prises par les parlements et l'UIP pour faire droit aux résolutions sur la crise mondiale adoptées aux 119^{ème} et 120^{ème} Assemblées, et bilan de l'Assemblée générale des Nations Unies et autres processus <i>Salle 2, niveau 0, CICC</i></p>	<p>14.30 – 16.00 Réunion-débat sur <i>Les droits de l'homme et l'Examen périodique universel</i> <i>Salle A, Bâtiment CCV, CICC</i></p>	<p>14.30 - 18.00 Réunion de l'ASGP <i>Salles 5 & 6, niveau 3, CICC</i></p>

TABLEAU PROVISOIRE DE REPARTITION DES VOIX A LA 121^{ème} ASSEMBLEE
(Conformément à l'Article 15.2 des Statuts)

	MEMBRES	Voix d'après a)	Population des pays en millions	Voix d'après b)	Total des voix
1.	Afghanistan	10	24.1	4	14
2.	Afrique du Sud	10	40.4	6	16
3.	Albanie	10	3.0	1	11
4.	Algérie	10	33.2	5	15
5.	Allemagne	10	81.3	9	19
6.	Andorre	10	0.08	0	10
7.	Angola	10	8.3	2	12
8.	Arabie saoudite	10	16.9	3	13
9.	Argentine	10	33.0	5	15
10.	Arménie	10	3.4	1	11
11.	Australie	10	21.0	4	14
12.	Autriche	10	7.8	2	12
13.	Azerbaïdjan	10	7.3	2	12
14.	Bahreïn	10	0.7	0	10
15.	Bangladesh	10	153.0	10	20
16.	Bélarus	10	10.2	3	13
17.	Belgique	10	9.9	2	12
18.	Bénin	10	7.6	2	12
19.	Bolivie	10	6.7	2	12
20.	Bosnie-Herzégovine	10	4.3	1	11
21.	Botswana	10	1.3	1	11
22.	Brésil	10	146.0	10	20
23.	Bulgarie	10	8.5	2	12
24.	Burkina Faso	10	10.4	3	13
25.	Burundi	10	5.2	2	12
26.	Cambodge	10	10.7	3	13
27.	Cameroun	10	12.9	3	13
28.	Canada	10	30.8	5	15
29.	Cap-Vert	10	0.3	0	10
30.	Chili	10	13.4	3	13
31.	Chine	10	1.200.0	13	23
32.	Chypre	10	0.7	0	10
33.	Colombie	10	29.5	4	14
34.	Comores	10	0.5	0	10
35.	Congo	10	1.9	1	11
36.	Costa Rica	10	3.3	1	11
37.	Côte d'Ivoire	10	15.5	3	13
38.	Croatie	10	4.8	1	11
39.	Cuba	10	10.2	3	13
40.	Danemark	10	5.2	2	12
41.	Egypte	10	64.8	8	18
42.	El Salvador	10	5.3	2	12
43.	Emirats arabes unis	10	2.5	1	11
44.	Equateur	10	9.6	2	12
45.	Espagne	10	39.4	5	15
46.	Estonie	10	1.5	1	11
47.	Ethiopie	10	67.5	8	18
48.	Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	10	2.3	1	11
49.	Fédération de Russie	10	148.8	10	20

MEMBRES		Voix d'après a)	Population des pays en millions	Voix d'après b)	Total des voix
50.	Finlande	10	5.4	2	12
51.	France	10	58.3	7	17
52.	Gabon	10	1.0	1	11
53.	Gambie	10	1.5	1	11
54.	Géorgie	10	4.7	1	11
55.	Ghana	10	16.5	3	13
56.	Grèce	10	10.2	3	13
57.	Guatemala	10	8.2	2	12
58.	Hongrie	10	10.4	3	13
59.	Inde	10	1.000.3	13	23
60.	Indonésie	10	206.0	12	22
61.	Iran (République islamique d')	10	60.5	8	18
62.	Iraq	10	26.7	4	14
63.	Irlande	10	3.5	1	11
64.	Islande	10	0.31	0	10
65.	Israël	10	6.7	2	12
66.	Italie	10	57.0	7	17
67.	Jamahiriya arabe libyenne	10	3.9	1	11
68.	Japon	10	123.6	10	20
69.	Jordanie	10	5.5	2	12
70.	Kazakhstan	10	17.0	3	13
71.	Kenya	10	24.0	4	14
72.	Kirghizistan	10	4.5	1	11
73.	Koweït	10	2.2	1	11
74.	Lesotho	10	2.1	1	11
75.	Lettonie	10	2.7	1	11
76.	Liban	10	2.4	1	11
77.	Libéria	10	2.8	1	11
78.	Liechtenstein	10	0.3	0	10
79.	Lituanie	10	3.9	1	11
80.	Luxembourg	10	0.4	0	10
81.	Malaisie	10	22.7	4	14
82.	Maldives	10	0.35	0	10
83.	Mali	10	8.0	2	12
84.	Malte	10	0.3	0	10
85.	Maroc	10	26.5	4	14
86.	Maurice	10	1.02	1	11
87.	Mauritanie	10	3.1	1	11
88.	Mexique	10	104.0	10	20
89.	Monaco	10	0.03	0	10
90.	Mongolie	10	2.0	1	11
91.	Monténégro	10	0.62	0	10
92.	Mozambique	10	12.1	3	13
93.	Namibie	10	1.5	1	11
94.	Népal	10	22.9	4	14
95.	Nicaragua	10	5.1	2	12
96.	Niger	10	10.7	3	13
97.	Nigéria	10	111.7	10	20
98.	Norvège	10	4.3	1	11
99.	Nouvelle-Zélande	10	3.3	1	11
100.	Oman	10	2.5	1	11
101.	Ouganda	10	17.0	3	13

MEMBRES		Voix d'après a)	Population des pays en millions	Voix d'après b)	Total des voix
102.	Pakistan	10	160.9	11	21
103.	Palaos	10	0.02	0	10
104.	Palestine	10	3.9	1	11
105.	Panama	10	1.7	1	11
106.	Papouasie-Nouvelle-Guinée	10	3.0	1	11
107.	Paraguay	10	5.7	2	12
108.	Pays-Bas	10	15.3	3	13
109.	Pérou	10	23.0	4	14
110.	Philippines	10	62.1	8	18
111.	Pologne	10	38.5	5	15
112.	Portugal	10	10.3	3	13
113.	Qatar	10	0.88	0	10
114.	République arabe syrienne	10	12.5	3	13
115.	République de Corée	10	45.5	6	16
116.	Rép. dém. du Congo	10	56.8	7	17
117.	Rép. dém. populaire lao	10	5.6	2	12
118.	République dominicaine	10	9.0	2	12
119.	République de Moldova	10	4.3	1	11
120.	Rép. populaire dém. de Corée	10	20.9	4	14
121.	République tchèque	10	10.5	3	13
122.	République-Unie de Tanzanie	10	34.4	5	15
123.	Roumanie	10	23.0	4	14
124.	Royaume-Uni	10	60.2	8	18
125.	Rwanda	10	6.2	2	12
126.	Saint-Marin	10	0.02	0	10
127.	Samoa	10	0.17	0	10
128.	Sao Tomé-et-Principe	10	0.16	0	10
129.	Sénégal	10	7.0	2	12
130.	Serbie	10	9.7	2	12
131.	Sierra Leone	10	4.9	1	11
132.	Singapour	10	2.9	1	11
133.	Slovaquie	10	5.2	2	12
134.	Slovénie	10	1.9	1	11
135.	Somalie	10	10.4	3	13
136.	Soudan	10	35.0	5	15
137.	Sri Lanka	10	17.0	3	13
138.	Suède	10	8.7	2	12
139.	Suisse	10	6.7	2	12
140.	Suriname	10	0.4	0	10
141.	Tadjikistan	10	5.1	2	12
142.	Thaïlande	10	60.1	8	18
143.	Timor-Leste	10	0.92	0	10
144.	Togo	10	5.4	2	12
145.	Tunisie	10	10.2	3	13
146.	Turquie	10	64.5	8	18
147.	Ukraine	10	50.1	7	17
148.	Uruguay	10	3.2	1	11
149.	Venezuela	10	18.1	3	13
150.	Viet Nam	10	63.7	8	18
151.	Yémen	10	10.5	3	13
152.	Zambie	10	10.9	3	13
153.	Zimbabwe	10	10.4	3	13



121^{ème} ASSEMBLEE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE
121st ASSEMBLY OF THE INTER-PARLIAMENTARY UNION

Genève, 19 au 21 octobre 2009

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Veillez remplir ce formulaire et le retourner au plus tard 15 septembre 2009 au Secrétariat de l'Union interparlementaire :

5 Chemin du Pommier

Case postale 330

CH-1218 Le Grand-Saconnex / Genève, Suisse

Fax : +41 22 919 41 60

Courriel : postbox@mail.ipu.org

Parlement ou organisation :

.....

	Nom (M./M^{me}/M^{elle})	Prénom (s)	Préciser les titres ou fonctions au sein de l'UIP (p.ex, Président du Groupe, chef de délégation)	Préciser les titres ou fonctions au sein du Parlement national ou de l'organisation (p.ex, Président, Secrétaire général)	Pour les parlementaires préciser également le parti politique	Accompagné (é) par
1.						
2.						
3.						
4.						
5.						
6.						
7.						

Secrétaires et Conseillers

	<i>Nom (M./Mme/Mlle)</i>	<i>Prénom(s)</i>	<i>Préciser les titres ou fonctions au sein de l'Union interparlementaire (p.ex.) Secrétaire du Groupe, membre de l'ASGP)</i>	<i>Préciser les titres ou fonctions au sein du Parlement national (p.ex., Secrétaire général)</i>	<i>Accompagné(e) par</i>
1.					
2.					
3.					

Date :

Signature :